



Mardi le 7 juillet 2015

À la session régulière du Conseil de la Municipalité d' Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 19H00, au 15, avenue Palmer (Bureau municipal), et à laquelle sont présent Son Honneur le Maire Monsieur GRAHAM HAWLEY; mesdames les Conseillères JENNIFER VADNEAU, VICKY DUBEAU, NANCY DAGENAI et Messieurs les Conseillers JACQUE GAUTHIER, CLAUDE PICHÉ, MAURICE LAFLEUR tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La Directrice générale Madame ANDREA LAFLEUR est aussi présente.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

74-07-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER NANCY DAGENAI
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Adoption de l'ordre du jour avec ajouts à « **Divers** »

1. Maire M. Graham Hawley : OUI
2. Siege #1 M. Maurice Lafleur:
3. Siege #2 Mme Nancy Dagenais:
4. Siege #3 Mme Jennifer Vadneau:
5. Siege #4 Mme Vicky Dubeau:
6. Siege #5 M. Claude Piché:
7. Siege #6 M. Jacque Gauthier: OUI

Directrice Générale Andrea Lafleur :

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

75-07-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER MAURICE LAFLEUR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil le 2 juin 2015 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

76-07-2015

ATTENDU QUE : La municipalité a reçu des argents dans le programme TEQM 2014-2018 pour faire des travaux sur les vannes dans la municipalité d'Otter Lake

ATTENDU QUE : La municipalité à demander un prix pour les matériels de la compagnie Distributions Aqueduc

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER CLAUDE PICHE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU QUE : La municipalité d'Otter Lake achète les matériels nécessaire d'Aqueduc pour un montant de 4566.81\$ taxe inclus.

Adopté

77-07-2015

ATTENDU QUE : La municipalité a reçu des argents dans le programme TEQM 2014-2018 pour faire des travaux sur les vannes dans la municipalité d'Otter Lake

ATTENDU QUE : La municipalité à demander un prix pour l'installation des vannes de la compagnie Camionnage Doug Zacharias

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU QUE : La municipalité d'Otter Lake engage Camionnage Doug Zacharias pour faire les travaux pour un montant de 6898.50\$ taxe inclus.

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Adopté

78-07-2015

ATTENDU QUE : La municipalité a reçu des argents dans le programme Aide a l'Amélioration du réseau routier municipale pour un montant de 30,000.00\$ pour faire des travaux sur le chemin Ranch

ATTENDU QUE : La municipalité à demander deux compagnies, Campbell's Bay Ciment et Morin Sable & Gravier de soumissionner sur le prix du matériel (numéro de soumission 06-2015, 1300 tonnes approx.)

ATTENDU QUE : La municipalité à reçu les prix suivants (avant taxes) :

Campbell's Bay Ciment:	Aucun soumission
Morin Sable & Gravier:	6.55\$ par tonne

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER NANCY DAGENAI
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU QUE : La municipalité d'Otter Lake achète le gravier de Morin Sable & Gravier pour le chemin Ranch.

Adopté

79-07-2015

ATTENDU QUE : La municipalité a reçu des argents dans le programme Aide a l'Amélioration du réseau routier municipale pour un montant de 30,000.00\$ pour faire des travaux sur le chemin Ranch

ATTENDU QUE : La municipalité à demander Camionnage Doug Zacharias de compléter les travaux de fossé sur le chemin Ranch

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JENNIFER VADNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

ET RÉSOLU QUE : La municipalité d'Otter Lake engage Camionnage Doug Zacharias pour compléter les travaux de fossé sur le chemin Ranch a un prix maximum de 15,000.00\$ taxe inclus.

Adopté

80-07-2015

ATTENDU QUE : La municipalité a reçu des argents dans le programme TEQM 2014-2018 pour mettre du gravier sur le chemin Pine (2000 tonnes approx.)

ATTENDU QUE : La municipalité à demander deux compagnies, Campbell's Bay Ciment et Morin Sable & Gravier de soumissionner sur le prix du matériel (numéro de soumission 05-2015)

ATTENDU QUE : La municipalité à reçu les prix suivants (avant taxes) :

Campbell's Bay Ciment:	Aucun soumission
Morin Sable & Gravier:	6.55\$ par tonne

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VICKY DUBEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU QUE : La municipalité d'Otter Lake achète le gravier de Morin Sable & Gravier pour le chemin Pine.

Adopté

81-07-2015

ATTENDU QUE : La municipalité a reçu des argents dans le programme TEQM 2014-2018 pour mettre du gravier sur le chemin Pine

ATTENDU QUE : La municipalité à choisis quatre personnes pour faire le transport:

Herbie Zacharias	1 camion	Max. \$3700.00 taxe inclus
Larry Kluge	1 camion	Max. \$3700.00 taxe inclus
Morin Sable & Gravier	1 camion	Max. \$3700.00 taxe inclus
Doug Zacharias Camionnage	2 camion	Max. \$7400.00 taxe inclus

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU QUE : La municipalité d'Otter Lake autorise un montant de 18,500.00\$ taxe inclus pour le transport de matériels requis pour les travaux sur chemin Pine. (Les fournisseurs seront payés selon le tableau établi par le Ministère de Transport Québec)

Adopté

82-07-2015

ATTENDU QUE : La municipalité a reçu des argents dans le programme Aide à l'Amélioration du réseau routier municipal pour faire du travail sur le chemin Ranch

ATTENDU QUE : La municipalité a choisis quatre personnes pour faire le transport:

Herbie Zacharias	1 camion	Max. \$2000.00 taxe inclus
Larry Kluge	1 camion	Max. \$2000.00 taxe inclus
Morin Sable & Gravier	1 camion	Max. \$2000.00 taxe inclus
Doug Zacharias Camionnage	2 camion	Max. \$4000.00 taxe inclus

**IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER MAURICE LAFLEUR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

ET RÉSOLU QUE : La municipalité d'Otter Lake autorise un montant de 10,000.00\$ taxe inclus pour le transport de matériels requis pour les travaux sur chemin Ranch. (Les fournisseurs seront payés selon le tableau établi par le Ministère de Transport Québec)

Adopté

83-07-2015

**IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la municipalité d'Otter Lake achète deux réservoirs d'eau de la compagnie Arsenal pour mettre en place deux bornes sèche, un sur le chemin Pine et un sur le chemin Leslie. Le cout total d'un 10,000 litres et d'un 20,000 litres est 21,000.00\$ incluant transport, avant taxe.

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Adopté

84-07-2015

« **Attendu que** La Municipalité d'Otter-Lake a pris connaissance des modalités du Programme de Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) et qu'elle désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que la demande doit être formulée au plus le 31 décembre 2015 et que les demandes sont traitées dans l'ordre de réception jusqu'à épuisement des disponibilités budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER NANCY DAGENAI
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité d'Otter Lake mandate la firme _____CIMA+_____ pour l'assistance dans la préparation de la présentation de la demande dans le cadre du programme RRRL a un coût de \$2 000,00 plus taxes applicables. »

Adopté

85-07-2015

PÉTITION AU GOV PROVINCIAL EN CE CONCERNE LA BÂTISSE DE LA MRC PONTIAC

Attendu que nous devons augmenter le nombre d'espace au bureau de la MRC de Pontiac en raison des nouvelles délégations de compétences et des responsabilités additionnelles transférées au palier municipal régional ;

Attendu que le bâtiment administratif actuel de la MRC de Pontiac nécessite plusieurs mises à niveau en raison de son âge;

Attendu que le conseil des maires a adopté par la résolution C.M. 2015-06-03, un règlement d'emprunt de 1 200 000\$ pour agrandir son bâtiment;

Attendu que la demande d'aide financière dans le cadre du programme PIQM fut refusée;

Attendu que les responsabilités conférées à la MRC de Pontiac seront en croissance au cours des années à venir;

Attendu que la MRC de Pontiac, en plus de ses opérations courantes, assume un déficit annuel opérationnel pour maintenir un bureau de mandataire de la SAAQ sur son territoire dévitalisé à même son bâtiment administratif;

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Attendu qu'à compter de 2016, le bureau d'information touristique sera intégré à même le bâtiment administratif de la MRC de Pontiac;

Attendu que les contribuables Pontissois font leur juste part en assumant le remboursement d'un emprunt bancaire d'élevant à plus de 1,2 Million ainsi que les frais de financement qui s'y rattache;

Attendu que le dossier fut remis en main propre à notre député M André Fortin ainsi qu'au ministre des affaires municipales, M. Pierre Moreau par notre préfet M Raymond Durocher;

Attendu que la dépense globale de la construction seulement estimée par les architectes résulte en un manque à gagner de 250,000\$;

Attendu que la MRC devra en plus déboursier pour l'achat de tout l'ameublement ainsi que l'ensemble des frais de paysagement dont l'amélioration du stationnement pour les personnes à mobilité réduite;

Attendu que le gouvernement du Québec avait subventionné en majeure partie l'agrandissement du bureau administratif de la MRC de Papineau;

Il est proposé par JENNIFER VADNEAU et unanimement résolu de demander au gouvernement du Québec pour une contribution financière équivalente au manque à gagné évalué par nos architectes pour la réalisation de notre projet d'agrandissement et de mise à niveau de notre bâtiment.

ADOPTÉE

86-07-2015

2006 STATISTIQUES RECENSEMENT

Attendu que suite à l'adoption du projet de loi 28, il y aura fermeture des CRÉ au Québec;

Attendu que la fermeture des CRÉ impose qu'il y aura disposition des actifs de la CRÉ au bénéfice des MRC de cette région administrative;

Attendu que par l'adoption du projet de loi 28 ainsi que par le pacte fiscal transitoire, le gouvernement du Québec a créé le Fond de développement des territoires (FDT);

Attendu que les données utilisées pour le partage des sommes des deux items ci-haut mentionné sont calculé à partir des données de 2006;

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Attendu que la MRC de Pontiac, reconnu à titre de MRC mono-industrielle et 5 municipalités dévitalisée subit une catastrophe économique lors de la fermeture et le démantèlement de son usine de pâte et papier connu sous le nom de Smurfit-Stone;

Attendu que la situation économique, démographique et sociale ressent encore les contrecoups de cette catastrophe économique et la crise forestière qui perdure sur notre territoire, le bilan de 2006 est complètement erroné vis à vis la situation actuelle que doit gérer le palier municipal, tant au niveau local qu'au niveau MRC;

Attendu que les statistiques depuis plus que 10 ans démontrent la situation précaire à plusieurs égards, de notre MRC et notre gouvernement élus a le devoir d'intervenir pour l'intérêt de l'ensemble des défis ;

Attendu le contenu de la lettre acheminé par le MAMOT annonçant les sommes que la MRC de Pontiac obtiendrait dans la cadre du FDT;

Il est proposé par JACQUE GAUTHIER et unanimement résolu de demander à la direction régionale du MAMOT qu'elle utilise les données disponible de 2011 pour effectuer le partage des actifs de la CRÉ, du FDR, du FDT ainsi que pour tout autre calcul des sommes à partager pour l'Outaouais.

Il est également résolu de faire parvenir cette résolution à notre député, M André Fortin, afin de l'aviser de l'importance de cette réalité pour les citoyens et les élus de la MRC de Pontiac et que ce dossier de déséquilibre fiscal à un impact direct dévastatrice sur nos finances publiques affectant directement l'ensemble des contribuables de notre MRC.

ADOPTÉE

87-07-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER CLAUDE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake donne le mandat a notre avocat, Michel Lafreniere, de faire une vérification du contrat et de l'acte avec le Parc Leslie pour nous donner ces commentaires pour la meilleur façon de procéder.

Adopté

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

88-07-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER MAURICE LAFLEUR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake donne le mandat à notre avocat, Michel Lafreniere, pour prendre les étapes légales pour faire nettoyer les propriétés suivant sur notre territoire :

Douglas Lehman, 53 Mitchell road, matricule# 0876-57 7571, pour se conformer a notre règlement de nuisance #001-07-2007 article 6 A,B, C, E, F; Alberta Dawn Skwarchuk and occupant, 40 Quaile street matricule# 1078 76 5899, pour to conformer a notre règlement de nuisance #001-07-2007 article 6 A,B, C, E; Terry Richard 12 Palmer ave, matricule # 1079 01 8060, pour se conformer a notre règlement de nuisance #001-07-2007 article 6 A,B

Adopté

Avis de motion est par les présentes donné par VICKY DUBEAU pour modifier règlement numéro 07-03-2012 Précaution contre le feu.

89-07-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER NANCY DAGENAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake donne le mandat a notre maire suppléant d'assister, d'être payer et le droit de voter aux réunions de l'MRC durant l'absence du maire. Aussi que le maire suppléant est payé le salaire du maire durant l'absence du maire de son poste. (jusqu'au la date d'une élection)

Adopté

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Divers

Maire M. Graham Hawley: AUREVOIR / GOODBYE

Siege #1 M. Maurice Lafleur:

Siège #2 Mme Nancy Dagenais:

Siège #3 Mme Jennifer Vadneau :

Siège #4 Mme Vicky Dubeau:

Siège #5 M. Claude Piché:

Siège/ #6 M. Jacque Gauthier: Dépotoir Klukesville

Information aux membres du Conseil

- Rapport de l'inspecteur en bâtiment
 - Rapport du maire
 - Rapport du chef pompier
-

Correspondance

- | | |
|---------------------------------|--------------------|
| 1. FQM | Congres 2015 |
| 2. Ministère de l'environnement | Parc Leslie plage |
| 3. Marc Laurin | Chemin de la Plage |
-

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

90-07-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER CLAUDE PICHE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les comptes soient payés

That the accounts be paid

Adopté

CERTIFICATS DES FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES :

Je soussigné, Andrea Lafleur, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses au total de 280,240.68\$ ont été projetées.

Signé à Otter Lake, Québec
Ce 7^{ie} jour de juillet 2015.

Andrea Lafleur, Directrice générale

Comptes à payer:	280,240.68 \$
Factures prépayées:	0.00 \$
Salaires élus et employés:	29,441.64 \$
Totale:	309,682.32 \$

Période de questions 30 minutes

91-07-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

QUE la réunion soit levée a 19H46.

Adopté

CLAUDE PICHÉ, Maire suppléant

ANDREA LAFLEUR, Directrice générale